

## YF-L901

### Information Produit

Version: 3 PI EU FR 05-07-2023

### Description

Cultures thermophiles Yo-Flex®.

#### Description culture:

Lactobacillus delbrueckii subsp. bulgaricus

Streptococcus thermophilus

Num. Article: 724038

Taille 22X500 U

Conditionnement Sachet(s) dans une boîte

Couleur: Blanc cassé à légèrement rouge ou brun

Format: F-DVS

Forme: Granulat congelé

### Stockage & manutention

< -45 °C / < -49 °F

### Durée de vie

Au moins 24 mois à compter de la date de production si stocké suivant les recommandations.

### Utilisation

#### Utilisation

Cette culture est destinée à produire des yaourts épais, très doux et très peu post-acidifiants. Recommandée pour la fabrication de yaourt ferme, brassé et à boire.

#### Dosage suggéré

Taux d'inoculation recommandé: 0,02%

#### Dosage recommandé lors de l'ensemencement

|                                      |                              |                                |                                 |
|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <b>Quantité de lait à ensemencer</b> | <b>2,500 l /<br/>660 gal</b> | <b>5,000 l /<br/>1,300 gal</b> | <b>10,000 l /<br/>2,600 gal</b> |
| <b>Quantité de culture DVS</b>       | <b>500 U</b>                 | <b>1000 U</b>                  | <b>2000 U</b>                   |

Définis pour une performance optimale, la composition et le dosage recommandé pour cette culture ont été soigneusement développés grâce à l'utilisation de souches microbiennes uniques, de principes biotechnologiques avancés et plus de 140 ans d'expérience dans l'industrie laitière.

**Avertissement :** appliquer un taux d'ensemencement plus faible que celui recommandé peut causer des variations non souhaitées sur la qualité de produit, une efficacité de production diminuée, des pertes de rendement, des potentiels échecs de fermentation et un risque accru d'attaques de bactériophages.

#### Mode d'emploi

Sortir la culture du congélateur juste avant emploi. Ne pas décongeler. Désinfecter l'emballage avant ouverture. Ouvrir l'emballage et verser les granulés congelés directement dans le produit pasteurisé. Agiter lentement le mélange pendant 10-15 minutes pour une distribution homogène de la culture. La température de fermentation recommandée est de 35-45°C (95-113°F). Pour plus d'informations sur les applications spécifiques, référez-vous à nos brochures techniques et recettes suggérées.

## YF-L901

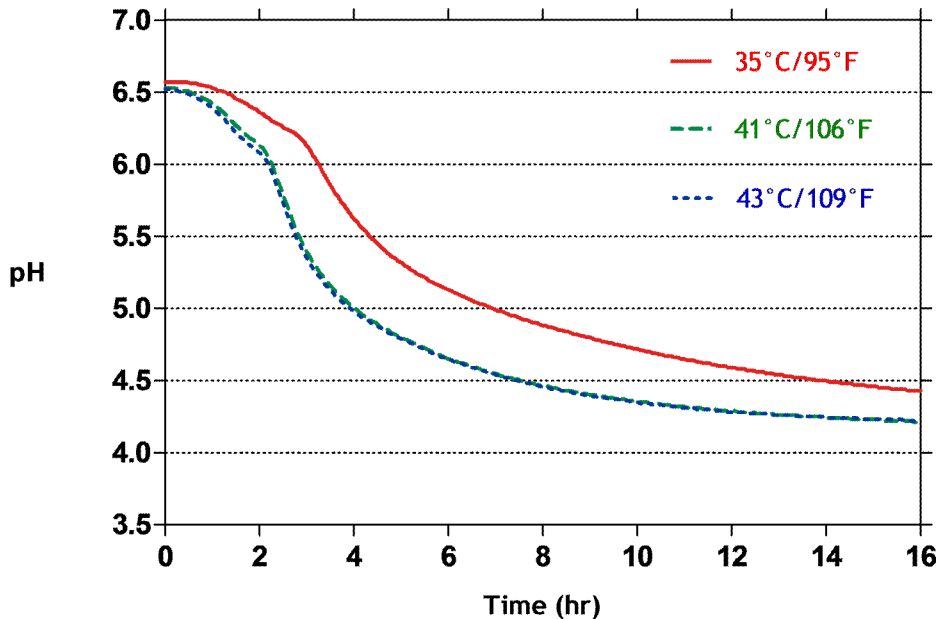
Information Produit  
Version: 3 PI EU FR 05-07-2023

## Gamme

La gamme Yo-Flex® de cultures pour ensemencement direct (DVS™) offre des cultures très douces à des cultures au goût plus typé avec des profils de viscosité variés.

## Données techniques

## Acidification curve



## Conditions de fermentation:

Lait demi-écrémé +2 % lait écrémé en poudre (85°C/185°F, 30 minutes)

Ensemencement: 500U/2500L

## Méthodes d'analyses

Les références et les méthodes d'analyses sont disponibles sur demande

## Information régime alimentaire

Kosher: Kasher Laitier Excluant Passover  
Halal: Certifié  
VLOG: Conforme

## Législation

Les cultures Chr. Hansen sont conformes aux exigences générales sur la sécurité alimentaire telles que définies dans le règlement 178/2002/EC. Les bactéries lactiques sont généralement reconnues comme sûres et peuvent être utilisées dans les produits alimentaires, cependant pour certaines applications nous vous recommandons de consulter la législation locale.

Produit destiné à être utilisé dans les denrées alimentaires.

## Sécurité alimentaire

Aucune garantie de sécurité alimentaire explicite ou implicite n'est comprise en cas d'utilisation dans des applications autres que celles mentionnées dans la section domaine d'application. Si vous souhaitez utiliser le produit dans une autre application, veuillez contacter votre interlocuteur Chr Hansen habituel.

## YF-L901

Information Produit  
Version: 3 PI EU FR 05-07-2023

### Etiquetage

Suggestion d'étiquetage "culture lactique", cependant, la législation pouvant varier, merci de consulter votre législation locale.

### Marques déposées

Le nom des produits, des concepts, les logos, les marques et autres marques déposées mentionnés sur ce document, apparaissant ou non en grands caractères, en gras ou avec le symbole ® ou TM, sont la propriété de Chr. Hansen A/S ou d'une société affiliée ou sont utilisés sous licence. Les marques déposées apparaissant sur ce document peuvent ne pas être enregistrées dans votre pays, même si elles sont marquées avec un ®.

### Support technique

Les laboratoires et le personnel de développement des produits et applications de Chr. Hansen se tiennent à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

---

### Information OGM

En conformité avec la législation de l'Union Européenne mentionnée ci-dessous nous vous informons que:

**YF-L901 n'est pas une denrée alimentaire génétiquement modifiée (GM)\*.**

**Ce produit ne contient pas d'OGM et n'est pas produit à partir d'OGM en conformité avec le Règlement 1829/2003\* sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.**

**En conséquence un étiquetage GM n'est requis ni pour YF-L901 ni pour la denrée alimentaire produite à partir de celui-ci\*\*. De plus, le Produit ne contient pas de matière première étiquetée GM.**

\*Règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés, et amendements.

\*\*Règlement (CE) n° 1830/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, modifiant la directive 2001/18/CE, et amendements.

***Veillez noter que l'information présentée ici ne signifie pas que le produit peut être utilisé, ou est certifié par un organisme externe pour être utilisé, dans les aliments étiquetés comme étant 'biologiques' ou 'sans OGM'. Les conditions légales pour apposer ces mentions varient selon les pays, veuillez nous contacter pour plus d'informations.***

---

## YF-L901

Information Produit

Version: 3 PI EU FR 05-07-2023

## Information Allergènes

| Liste des allergènes communs conforme, aux USA à l'Acte de Protection des Consommateurs et des Etiquetages des Allergènes alimentaires 2004 (FALCPA) et le Règlement de l'UE 1169/2011/EC et ses amendements ultérieurs. | Présent comme ingrédient dans le produit |
|--|--|
| Céréales contenant du gluten* et produits à base de ces céréales   | Non                                      |
| Crustacés et produits à base de crustacés  | Non                                      |
| Oeufs et produits à base d'oeufs   | Non                                      |
| Poissons et produits à base de poissons  | Non                                      |
| Arachides et produits à base d'arachides   | Non                                      |
| Soja et produits à base de soja  | Non                                      |
| Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)   | Oui                                      |
| Fruits* à coque et produits à base de ces fruits   | Non                                      |
| <b>Liste d'allergènes en conformité avec le Règlement EU 1169/2011/EC seulement</b>  |  |
| Céleri et produits à base de céleri  | Non                                      |
| Moutarde et produits à base de moutarde  | Non                                      |
| Graines de sésame et produits à base de graines de sésame  | Non                                      |
| Lupin et produits à base de lupin  | Non                                      |
| Mollusques et produits à base de mollusque   | Non                                      |
| Anhydride sulfureux et sulfites (ajouté) en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO <sub>2</sub>   | Non                                      |

\* Merci de consulter le Règlement de l'UE 1169/2011/EC Annexe II pour une définition légale des allergènes communs, voir loi de l'Union Européenne sur le site suivant : <http://eur-lex.europa.eu>